

Objectif

La présente politique a pour objectif de décrire les responsabilités des membres du personnel (employés, bénévoles et autres tiers) qui agissent au nom d'Abatement Technologies Limited lors de la fourniture de biens, de services et de possibilités aux personnes handicapées.

Portée

La présente politique régit la fourniture de biens et de services par Abatement Technologies dans toutes les installations appartenant à Abatement Technologies et exploitées par celle-ci, ainsi que la fourniture de biens et de services dans les locaux par des employés, des bénévoles, des mandataires et/ou des entrepreneurs qui agissent au nom d'Abatement Technologies ou la représentent.

Définitions

1. Handicap:

- i. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, notamment le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
- ii. un état de déficience mentale ou un trouble du développement;
- iii. un trouble d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- iv. un trouble mental; ou
- v. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

2. **Formats accessibles:** Formats autres que l'imprimé standard et accessibles aux personnes handicapées, notamment les documents en gros caractères, le braille, les DVD et les formats audio.

3. **Supports adaptés:** Méthodes qui facilitent la communication et l'accès à l'information pour les personnes handicapées. Il peut notamment s'agir de formats en langage clair, de la langue des signes, de la lecture à voix haute, du sous-titrage ou de l'utilisation de notes écrites pour communiquer.

 ABATEMENT TECHNOLOGIES®	Document interne		
N° de document : HR-1007	Titre du document : Politique d'accessibilité		Page: 2 de 7

Déclaration d'engagement

Fourniture de biens et de services

Abatement Technologies Limited s'engage à assurer un accès égal et une participation égale à toutes les personnes, y compris ses clients, ses employés, ses fournisseurs, les candidats à un emploi et toute autre personne susceptible d'entrer dans ses locaux ou d'utiliser ses services. En tant qu'organisation, nous respectons et appliquons les exigences prévues par la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario ainsi que par les normes et règlements connexes.

Nous comprenons qu'il nous incombe d'assurer à toutes les personnes un environnement sûr, digne et accueillant. Nous nous engageons à assurer la conformité de notre organisation en intégrant les lois sur l'accessibilité à nos politiques, à nos procédures, à nos exigences relatives à l'équipement, à notre formation et à nos pratiques exemplaires. Nous nous engageons également à respecter nos obligations actuelles et continues en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario relativement à toutes les pratiques et dispositions réglementaires en matière de non-discrimination. Nous réviserons ces politiques et pratiques chaque année, lorsque des changements organisationnels surviennent ou en prévision des échéances de conformité. De plus, nous nous efforcerons de répondre aux besoins des personnes handicapées de manière rapide et efficace, tout en préservant leur dignité et leur autonomie.

La création d'un environnement accessible et sans obstacle est un effort collectif. À titre d'organisation, Abatement Technologies Limited s'engage à collaborer avec les parties concernées afin de faire de l'accessibilité une réalité.

Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle

Fourniture de biens et de services

Abatement Technologies s'engage à offrir un service d'excellence à tous ses clients, y compris les personnes handicapées, et s'acquittera de ses fonctions et responsabilités dans les domaines suivants :

Communication

Nous communiquerons avec les personnes en tenant compte de leur handicap. Nous formerons les membres du personnel qui communiquent avec les clients sur la façon d'interagir et de communiquer avec des personnes ayant divers types de handicaps. Nous collaborerons avec chaque personne afin de déterminer la méthode de communication qui lui convient le mieux.

Services téléphoniques: Nous nous engageons à offrir à nos clients un service téléphonique entièrement accessible. Nous formerons les membres du personnel afin qu'ils communiquent avec les clients par téléphone dans un langage clair et simple et qu'ils parlent clairement et lentement. Nous proposerons aux clients de communiquer par courriel ou au moyen d'autres services qui pourraient s'avérer nécessaires si la communication téléphonique ne convient pas à leurs besoins de communication ou n'est pas disponible.

Facturation: Nous nous engageons à fournir des factures accessibles à tous nos clients. Pour cette raison, les factures seront offertes sur demande dans les formats suivants : copie papier, gros caractères et courriel. Nous répondrons à toute question des clients concernant le contenu de la facture en personne, par téléphone ou par courriel.

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------	--------------------------------------	-------------------------

		Document interne	
N° de document : HR-1007	Titre du document : Politique d'accessibilité		Page: 3 de 7

Appareils ou accessoires fonctionnels

Nous nous engageons à servir les personnes handicapées qui utilisent des appareils ou accessoires fonctionnels pour obtenir ou utiliser nos biens et services, ou en tirer profit. Nous veillerons à ce que les membres de notre personnel soient formés et connaissent les divers appareils ou accessoires fonctionnels que les personnes handicapées peuvent utiliser lorsqu'elles accèdent à nos biens ou services. Nous veillerons à ce que les employés affectés au service soient formés à l'utilisation des appareils ou accessoires fonctionnels fournis, le cas échéant, par Abatement Technologies aux personnes handicapées lorsqu'elles accèdent à nos installations ou à nos services. Lorsqu'un appareil ou accessoire fonctionnel présente un risque important et inévitable pour la santé ou la sécurité, ou qu'il peut ne pas être autorisé pour d'autres raisons, d'autres mesures seront prises afin que la personne handicapée puisse accéder à nos biens, à nos services et/ou à nos installations.

Animaux d'assistance et personnes de soutien

Nous nous engageons à accueillir les personnes handicapées accompagnées d'un animal d'assistance dans les parties de nos locaux qui sont ouvertes au public et aux autres tiers. Nous veillerons à ce que tous les membres du personnel, les bénévoles et les autres personnes qui traitent avec le public reçoivent une formation adéquate sur la façon d'interagir avec les personnes handicapées accompagnées d'un animal d'assistance.

Nous nous engageons à accueillir les personnes handicapées accompagnées d'une personne de soutien. Toute personne handicapée accompagnée d'une personne de soutien sera autorisée à entrer dans les locaux d'Abatement Technologies avec celle-ci. Une personne handicapée accompagnée d'une personne de soutien ne sera jamais empêchée d'avoir accès à cette personne de soutien pendant qu'elle se trouve dans nos locaux.

Avis d'interruption temporaire

Abatement Technologies avisera les employés, les clients et les partenaires en cas d'interruption prévue ou imprévue des installations ou des services habituellement utilisés par les personnes handicapées. Cet avis indiquera la raison de l'interruption, sa durée prévue et une description des installations ou services de remplacement, s'ils sont disponibles. Nous veillerons à ce qu'un autre lieu de réunion accessible soit prévu.

Normes en matière d'information et de communication

Formats accessibles et supports adaptés

Sur demande, Abatement Technologies fournira ou fera fournir, en temps opportun, des formats accessibles et des supports adaptés aux personnes handicapées, en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité de la personne qui découlent de son handicap.

Abatement Technologies consultera la personne qui présente la demande afin de déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'un support adapté.

Abatement Technologies informera également le public de la disponibilité de formats accessibles et de supports adaptés.

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
--	---	----------------------------------	---	--------------------------------

		Document interne	
N° de document : HR-1007	Titre du document : Politique d'accessibilité		Page: 4 de 7

Sites web et contenu web accessibles

Abatement Technologies veillera à ce que ses sites web, y compris leur contenu, soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du Consortium World Wide Web, au niveau sauf lorsque cela est matériellement impossible.

Normes en matière d'emploi

Processus de recrutement, d'évaluation ou de sélection

Abatement Technologies informera les employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats à un emploi qui sont handicapés. Les candidats seront informés que ces mesures d'adaptation sont offertes sur demande pour le processus d'entrevue et les autres méthodes de sélection des candidats. Lorsqu'une mesure d'adaptation est demandée, l'entreprise consultera le candidat et fournira ou fera fournir des mesures d'adaptation appropriées, en tenant compte des besoins du candidat qui découlent de son handicap. Les candidats retenus seront informés des politiques de l'entreprise et des mesures de soutien offertes aux personnes handicapées. Lorsqu'elle présentera une offre d'emploi, Abatement Technologies informera le candidat retenu, sur demande, de ses politiques relatives aux mesures d'adaptation pour les employés handicapés.

Notification aux employés

Abatement Technologies informera ses employés de ses politiques, ainsi que de toute mise à jour de celles-ci, visant à soutenir les employés handicapés, notamment les politiques relatives aux mesures d'adaptation du poste qui tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité de l'employé qui découlent de son handicap. Ces renseignements seront communiqués aux nouveaux employés dès que possible après leur entrée en fonction.

Formats accessibles et supports adaptés

À la demande d'un employé handicapé, Abatement Technologies consultera l'employé afin de lui fournir ou de faire fournir des formats accessibles et des supports adaptés pour les renseignements dont il a besoin pour accomplir son travail ainsi que pour les renseignements généralement mis à la disposition des autres employés.

Pour déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'un support adapté, Abatement Technologies consultera l'employé qui présente la demande.

Renseignements sur les mesures d'urgence en milieu de travail

Abatement Technologies fournira des renseignements individualisés sur les mesures d'urgence en milieu de travail aux employés handicapés lorsque leur handicap exige de tels renseignements et que l'entreprise est au courant du besoin de mesures d'adaptation découlant du handicap de l'employé. Abatement Technologies fournira ces renseignements dès que possible après avoir pris connaissance du besoin de mesures d'adaptation.

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------	--------------------------------------	-------------------------

 ABATEMENT TECHNOLOGIES®	Document interne	
N° de document : HR-1007	Titre du document : Politique d'accessibilité	Page: 5 de 7

Lorsqu'un employé a besoin d'aide, Abatement Technologies fournira, avec le consentement de l'employé, les renseignements sur les mesures d'urgence en milieu de travail à la personne désignée par l'entreprise pour lui prêter assistance.

Abatement Technologies révisera les renseignements individualisés sur les mesures d'urgence en milieu de travail lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'organisation, lorsque les besoins généraux en matière d'adaptation de l'employé ou les plans sont révisés, et lors de la révision des politiques générales relatives aux mesures d'urgence.

Plans d'adaptation individualisés documentés

Abatement Technologies maintiendra un processus écrit pour l'élaboration de plans d'adaptation individualisés documentés à l'intention des employés handicapés.

Sur demande, les renseignements concernant les formats accessibles et les supports adaptés fournis seront également inclus dans les plans d'adaptation individualisés.

De plus, les plans comprendront des renseignements individualisés sur les mesures d'urgence en milieu de travail, lorsque cela est requis, et indiqueront toute autre mesure d'adaptation qui doit être fournie.

Processus de retour au travail

Abatement Technologies maintiendra un processus documenté de retour au travail pour les employés qui se sont absentés du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap afin de reprendre le travail.

Le processus de retour au travail décrira les mesures que l'entreprise prendra pour faciliter le retour au travail et comprendra des plans d'adaptation individualisés documentés.

Gestion de la performance et changements de carrière

Abatement Technologies tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que des plans d'adaptation individualisés, lorsqu'elle procédera à la gestion de la performance, offrira des possibilités de développement de carrière et d'avancement professionnel aux employés ou réaffectera des employés.

Formation des employés

Abatement Technologies offrira une formation à ses employés, aux personnes responsables de l'élaboration des politiques de l'entreprise ainsi qu'à toutes les autres personnes qui fournissent des biens, des services ou des installations au nom de l'entreprise. Cette formation portera sur la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), le Règlement de l'Ontario 191/11 – Normes d'accessibilité intégrées (RNAI) et le Code des droits de la personne de l'Ontario dans la mesure où ils concernent les personnes handicapées. La formation abordera notamment l'objet de la LAPHO, les normes de service à la clientèle, la façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers besoins et utilisant divers appareils ou accessoires fonctionnels, ainsi que la façon de mettre en place des mesures d'adaptation pour les personnes qui doivent accéder à notre immeuble et/ou à nos services. La formation sera offerte régulièrement aux

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
--	---	----------------------------------	---	--------------------------------

 ABATEMENT TECHNOLOGIES®	Document interne	
N° de document : HR-1007	Titre du document : Politique d'accessibilité	Page: 6 de 7

nouveaux employés et lorsque des modifications seront apportées aux politiques et procédures d'accessibilité de l'entreprise.

Commentaires

Abatement Technologies veillera à ce que son processus de réception et de réponse aux commentaires soit accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant fournir, sur demande, des formats accessibles et des supports adaptés. Les demandes de renseignements en formats accessibles ou de supports adaptés, ainsi que les commentaires concernant l'accessibilité, peuvent être transmis en personne, par téléphone, par courriel ou par écrit à la personne suivante :

Brandy Fulton, gestionnaire de la santé et de la sécurité
 1481 Harber Court
 Fort Erie, Ontario L2A 0G3 Canada
 905-871-4720
 hr@abatement.ca

La gestionnaire de la santé et de la sécurité accusera réception des commentaires dans un délai de 7 jours ouvrables, par écrit, en personne, par courriel ou par téléphone, et indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux préoccupations soulevées. Les Ressources humaines fourniront les renseignements dans des formats accessibles, sur demande.

Modifications

Nous nous engageons à faire en sorte que nos politiques, pratiques et procédures relatives aux services au public respectent et favorisent la dignité et l'autonomie de toutes les personnes handicapées. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée à la présente politique sans que son incidence sur les personnes handicapées soit d'abord prise en considération.

Toute politique d'Abatement Technologies qui ne respecte pas et ne favorise pas la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'égalité des chances des personnes handicapées sera modifiée ou supprimée.

Révision

Abatement Technologies élaborera, tiendra à jour et documentera un plan d'accessibilité décrivant la stratégie de l'entreprise pour prévenir et éliminer les obstacles dans son milieu de travail et améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées. Le Plan sera révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans. Sur demande, Abatement Technologies fournira une copie du Plan dans un format accessible.

La présente politique sera révisée régulièrement afin de s'assurer qu'elle reflète les pratiques actuelles d'Abatement Technologies ainsi que les exigences législatives.

Questions

La présente politique vise à assurer un service d'excellence aux personnes handicapées. Toute personne qui a une question au sujet de la politique ou qui n'en comprend pas l'objectif est priée de communiquer avec les Ressources humaines au 905-871-4720 ou à hr@abatement.ca.

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
--	---	----------------------------------	---	--------------------------------

 ABATEMENT TECHNOLOGIES®		Document interne	
N° de document :	Titre du document :		Page:
HR-1007	Politique d'accessibilité		7 de 7

N° de rév.	Date de rév.	Description de la révision	Approuvé par
001	1er juin 2021	Regroupement des renseignements du manuel et de la politique distincte	K. Van Hemmen
002	1er déc. 2023	Examiné et révisé	B. Fulton
003	7 juillet 2026	Examiné et révisé	B. Fulton

Auteur du document : B. Fulton	Date du document : 01-01-2021	Approuvé par B. Fulton	Date de révision : 7 juillet 2026	N° de révision : 003
--	---	----------------------------------	---	--------------------------------